







caisse principale, à Vienne, seront faits en valeurs de banque, au cours moyen de la semaine précédente.

Bourse de Paris du 25 Juillet 1860.

Table with 5 columns: Instrument, Cours, Variation, etc. Includes items like 3 0/0, 4 1/2, and various bonds.

Table of exchange rates for various countries including Austria, Prussia, and others.

Table of bond prices (Obligations) for various municipalities and government bonds.

Table of stock prices for various companies and shares.

Jeudi, au Théâtre-Français, Iphigénie en Aulide, tragédie en cinq actes, de Racine, et Tartuffe, comédie en cinq actes, en vers, de Molière.

naire au bénéfice de M. Magilton, l'incomparable acrobate américain des Montagnes-Rouges. Le bénéficiaire de cette fête en bas, dans une course à fond de train. Le spectacle sera terminé par la grande course aux trapèzes par trois personnes. Tout Paris voudra assister à cette représentation unique.

SPECTACLES DU 26 JUILLET. OPÉRA. — FRANÇAIS. — Iphigénie en Aulide, Tartuffe, OPÉRA-COMIQUE. — Le Chien du Jardinier, Maître Pathelin, VAUDEVILLE. — La Tentation, Variétés. — La Fille du Diable, GYMNASSE. — Les Fous Bonshommes, PALAIS-ROYAL. — Les Mémoires de Mimi Bamboche, PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Étudiants, AMBIGU. — Le Juif-Errant, GAITÉ. — La Petite Pologne.

Ventes immobilières.

AUDIENCE DES CRIÉES.

HAUTS-FOURNEAUX ET FORGES DU RHONE

Etude de M. TERME, avoué à Lyon, rue Dubois, 24. Vente judiciaire, en l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon, en un seul lot. Des HAUTS-FOURNEAUX, FONDERIES et FORGES du Rhône et du Gier, sis à Givors (Rhône).

Maison à Romainville

Etude de M. LEVESQUE, avoué à Paris, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 1. Vente sur saisie immobilière, au Palais-de-Justice, le jeudi 16 août 1860.

3 Maisons à Paris

Etude de M. Ernest MOREAU, avoué, place Royale, 21, à Paris. Vente, en l'audience des criées de la Seine, le samedi 18 août 1860, deux heures de relevé, au Palais-de-Justice, à Paris.

HOTEL ET MAISON A PARIS

Adjudication, même sur une enchère, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 14 août 1860, midi.

FONDS DE COMMERCE D'HABILLEMENTS

Adjudication, par suite de faillite, en l'étude de M. S. DU BOYS, notaire à Paris, boulevard des Italiens, 27, le lundi 6 août 1860, à midi.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES

VILLE DE PARIS

Adjudication, sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, par M. MOCQUARD et J.-E. DELAPALME, le mardi 14 août 1860, en un seul lot.

ACTIONS ET CRÉANCES

Etude de M. GUYON, notaire à Paris, boulevard Bonne-Nouvelle, 25. Vente le 8 août 1860, midi, de 24 ACTIONS de la compagnie baleinière du Havre.

LA PROPRIÉTÉ.

L'assemblée générale indiquée pour le 16 août 1860 n'ayant pu avoir lieu faute d'un nombre suffisant d'actions représentées, les actionnaires se réuniront en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour le samedi 11 août prochain, à deux heures, au siège social, place Boieldieu, 3.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

A dater du samedi 28 juillet, BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS (1er et 2e classes) valables du samedi (3 heures après midi) au dimanche matin, pour

NETTOYAGE DES TACHES

sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants, sans laisser aucune odeur, par BENZINE-COLLAS

L'ESPRIT D'ANIS

est un stimulant souverain, des propriétés de l'infusion d'anis, à laquelle il est supérieur. Le flacon, 1 fr. 25, chez LAROCHE, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, Paris.

HUILE DE NOISETTE

la toilette des cheveux, pour les vitifier, remède à leur sécheresse et atonie. Le flacon, 2 fr. chez LAROCHE, Neuve-des-Petits-Champs, 26, à Paris, et tous pharmaciens, parfumeurs et coiffeurs.

Sociétés commerciales. Faillites. Publications légales.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 27 juillet. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. Consistent en : 32428 Complètes, pendules, glaces, tables, secrétaire, chaises, etc.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, dix à quatre heures.

PRODUCTION DE TITRES.

DU SIEUR JACQUET (Justin-Jean-Baptiste-Charles), horloger-bijoutier, faubourg Saint-Denis, 67, entre les mains de M. Desgray, rue de Valenciennes, n. 9, syndic de la faillite (N. 17303 du gr.).

REDDITION DE COMPTES.

Messieurs les créanciers du sieur ROBERT-BUARD, fabr. de casquettes, rue de Temple, 53, sont invités à se rendre le 30 juillet, à 9 heures, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des créanciers, pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite, et débiter sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union, et dans ce cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

SOCIÉTÉS.

Etude de M. G. WEILL, huissier, boulevard Saint-Martin, 59. D'un acte sous seing privé, en date à Paris, du dix-huit juillet mil huit cent soixante, enregistré le même jour, folio 54, case 3, par Brachet, qui a perçu cinq francs cinquante centimes, il appert : Qu'une société en nom collectif a été formée entre :

TRIBUNAL DE COMMERCE.

AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, dix à quatre heures.

REDDITION DE COMPTES.

Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur GILBERT (Pierre-Marie), nourrisseur à Passy, rue de Bellevue, 13, sont invités à se rendre le 31 juillet, à 9 heures très précises, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des créanciers, pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite, et débiter sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union, et dans ce cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

REDDITION DE COMPTES.

Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur FRANK (David), fabr. de visières de soie, rue de Valenciennes, n. 20, sont invités à se rendre le 30 juillet, à 10 heures très précises, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des créanciers, pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite, et débiter sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union, et dans ce cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.